

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Afin d'être autorisé à se déplacer à bord des autobus scolaires de la Commission scolaire Harricana via le programme Max+ Transport collectif, un membre doit faire une demande de vérification d'antécédents judiciaires à ses frais. Les coûts peuvent varier entre 45\$ et 80\$ environ.

Le délai pour recevoir les résultats peut varier entre 30 jours ouvrables et plus, selon les cas.

Il est à noter qu'aucune firme accréditée par la GRC ne se trouve sur le territoire de la MRC d'Abitibi. Il est donc conseillé aux membres de se présenter aux bureaux de la Sûreté du Québec à Amos situés à l'adresse ci-dessous :

Sûreté du Québec

31 4e Rue E

Amos (QC) J9T 1Y3

Téléphone : (819) 732-3311

La prise d'empreintes digitales est obligatoire pour la demande de vérification d'antécédents judiciaires.

Une fois les résultats obtenus, le membre doit se présenter aux bureaux de la MRC d'Abitibi. Celle-ci procèdera à faire une copie des documents et à prendre la photo qui sera mise sur la carte du membre.


Il ne restera au membre qu'à communiquer avec la Commission scolaire Harricana au moins 24h avant de prendre l'autobus scolaire.

Commission scolaire Harricana

341, rue Principale nord

Amos (QC) J9T 2L8

Téléphone : (819) 732-6561, poste 2242

A decorative border consisting of a row of black and white squares, resembling a checkered pattern, located at the top of the page.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec la personne responsable du programme Max+ Transport collectif :

Mélissa Lemaire

MRC d'Abitibi

582, 10^e Avenue Ouest

Amos (QC) J9T 1X3

Téléphone : (819) 799-5356, poste 212

Courriel : melissa.lemaire@mrcabitibi.qc.ca

